

28 août 2020

Objet : Opération de mutation du FCP Dorval Global Convictions

Part	Devises	Codes ISIN
R-C	EUR	FR0010687053
I-C	EUR	FR0010690974
N-C	EUR	FR0013307626
Q - C	EUR	FR0013391166

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP Dorval Global Convictions et nous vous remercions de votre confiance.

L'objectif de gestion consiste actuellement à s'exposer aux marchés de taux et d'actions internationaux, et à offrir un rendement net de frais supérieur à celui de l'indicateur de référence composé à 50% de l'Eonia Capitalization Index 7 D et à 50% du MSCI World dividendes nets réinvestis.

1. L'opération :

Nous vous informons que Dorval Asset Management a pris la décision de modifier l'objectif de gestion du FCP Dorval Global Convictions en s'appuyant sur un nouvel indice de référence. Elle a également décidé de modifier le taux d'exposition aux marchés actions, le taux d'investissement aux marchés de taux en définissant une fourchette de sensibilité pour piloter ce taux et d'autoriser un effet de levier de 2 pour le FCP.

La définition de ce nouvel indice de référence du fonds permettra d'avoir un indicateur plus représentatif de la gestion qui sera mise en œuvre. Les modifications concernant les limites d'investissement contribueront quant à elles à mieux piloter la gestion du fonds.

Les modifications de l'objectif de gestion, de la politique d'investissement et du profil de risque ont obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 14 août 2020.

Vous trouverez ci-dessous le détail des modifications apportées à votre fonds qui entreront en vigueur en date du 30 septembre 2020.

Si ces changements ne correspondaient pas à vos objectifs de placement, vous avez la possibilité d'obtenir, à tout moment, le rachat de vos parts, sans frais¹, pendant un délai de 30 jours à compter de la date du présent courrier. La possibilité de sortie sans frais reste toujours offerte après la mutation, étant donné l'absence de frais de sortie dans le Fonds.

¹ Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis à la fiscalité en vigueur à la date de l'opération.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Augmentation des frais : OUI

Le montant de la commission de surperformance pourrait augmenter en raison du changement de l'indice de référence retenu pour le calcul de ladite commission.

Cependant, sans connaissance des performances futures du nouvel indice composite par rapport à l'ancien, nous ne pouvons pas préjuger d'une augmentation ou d'une diminution de la commission de surperformance.

- Modification de l'objectif de gestion :

Pour mémoire, la gestion mise en œuvre vise à capter la croissance mondiale au travers d'une exposition sur les marchés internationaux de taux et d'actions sur la base d'analyses de l'environnement macroéconomique mondial et de critères quantitatifs et qualitatifs.

Avant modification, l'objectif de gestion consistait à participer à la hausse des marchés de taux et d'actions internationaux, et à offrir un rendement net de frais supérieur à celui de l'indicateur de référence 50% Eonia Capitalization Index 7 D et 50% MSCI World dividendes nets réinvestis. Après modification, l'objectif de gestion est d'exposer le fonds aux marchés de taux et actions internationaux et d'offrir un rendement net de frais supérieur à l'indice composite 60% Eonia Capitalization Index 7 D et 40% MSCI World Equal Weighted Index.

- Modification de la stratégie d'investissement :

Certaines limites d'investissement ont été modifiées comme suit :

- l'exposition aux marchés actions est de 0% à 60% maximum de l'actif net au lieu de 0% à 100% maximum ;

- l'investissement sur les marchés de taux, de 0 à 100% de l'actif net, sera désormais piloté dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +10.

Pour les produits de taux, la sensibilité est l'indicateur utilisé pour mesurer l'impact sur le prix des variations des taux d'intérêt. Ainsi, cet indicateur nous semble plus pertinent pour monitorer le risque de taux sur la partie obligataire du portefeuille.

- Alors que l'effet de levier n'est pas autorisé actuellement, le fonds pourra l'utiliser jusqu'à 2 fois l'actif net, lui permettant ainsi d'avoir une exposition sur les marchés de taux jusqu'à 200% maximum.
- Autres changements non soumis à l'agrément AMF
- Modification de la date de clôture de l'exercice comptable : l'exercice comptable du FCP clôturera au jour de la dernière valeur liquidative du mois de septembre au lieu du dernier jour ouvré du mois de décembre.

- Modification des commissions de souscription non-acquises au fonds :
 - o parts I et N : suppression de la commission de 4% maximum ;
 - o part R : diminution de la commission qui est à 2% maximum au lieu de 4% maximum.

- Modification du calcul de la commission de surperformance en raison du changement de l'indice de référence : 20% de la surperformance au-delà de l'indice composite 60% Eonia + 40% MSCI World Equal Weighted dividendes nets réinvestis au lieu de l'ancien indice composite 50% Eonia + 50% MSCI World dividendes nets réinvestis.

Les autres caractéristiques de la stratégie d'investissement et les frais de gestion restent inchangés.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des changements qui seront effectifs en date du 30 septembre 2020.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Nous vous rappelons les points suivants :

- la nécessité et l'importance de lire attentivement le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ;
- si les modifications engendrées par cette opération vous conviennent, aucune action de votre part n'est requise ;
- si celles-ci ne vous convenaient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant un délai de 30 jours à compter de la date de ce courrier ;
- si vous n'avez pas d'avis, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel pour vous apporter toute information complémentaire sur cette opération ainsi que sur l'évolution de vos placements.

Le DICI et le prospectus du fonds sont disponibles :

- Au siège social de la société de gestion, Dorval Asset Management – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ils vous seront adressés sur demande écrite dans un délai de huit jours ouvrés.

- Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com
- Ou sur le site internet de la société de gestion : www.dorval-am.com

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Baralon

Directeur Général Dorval Asset Management

Annexe

Tableau comparatif des éléments modifiés

	Avant	Après
Indice de référence	50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et de 50% de l'indice MSCI World Equal Weighted, dividendes nets réinvestis.	60% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et 40% de l'indice MSCI World Equal Weighted Index dividendes nets réinvestis.
Ratio d'instruments d'actions	Le Fonds peut être exposé de 0 à 100% sur les marchés d'actions.	Le Fonds peut être exposé de 0 à 60% sur les marchés d'actions.
Ratio d'instruments de taux	Le Fonds peut être exposé de 0 à 100% sur les marchés de taux.	<p>Le Fonds est investi entre 0 à 100% sur les marchés de taux.</p> <p>L'exposition globale du Fonds au risque de taux est pilotée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +10. Compte tenu des possibilités d'investissement en dérivés, l'exposition du fonds sur les marchés de taux est comprise entre 0 et 200%.</p> <p>L'investissement correspond à la valeur de l'actif détenu au bilan du fonds. L'exposition correspond au risque de marché du fonds en prenant en compte tous les instruments (titres détenus au bilan et hors bilan des dérivés).</p> <p>Pour les produits de taux, la sensibilité est l'indicateur utilisé pour mesurer l'impact sur le prix des variations des taux d'intérêt. Ainsi, cet indicateur nous semble plus pertinent pour monitorer le risque de taux sur la partie obligataire du portefeuille.</p>
Effet de levier	Néant	2 fois l'actif net
Droit d'entrée	Pour les parts I et N : 4% Pour les parts R : 4%	Pour les parts I et N : nulle Pour les parts R : 2%
Commission de surperformance	20% de la surperformance au-delà de l'indice composé de 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et de 50% de l'indice MSCI des actions internationales, dividendes nets réinvestis.	20% de la surperformance au-delà de l'indice composé de 60% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D et 40% de l'indice MSCI World Equal Weighted Index dividendes nets réinvestis